

1040

**RAPPORT DE LA CONSULTATION REGIONALE SUR  
LA PROMOTION ECONOMIQUE DES FEMMES RURALES  
IN AFRIQUE SUB-SAHARIENNE**

**29 juillet - 3 août 1991  
Dakar, Sénégal**

**FIDA**

**Fonds International de Developpement Agricole**

Financée par les Gouvernements  
français et néerlandais  
et organisée par le Fonds international de développement agricole,  
en collaboration avec le  
Ministère sénégalais de la femme, de l'enfant et de la famille  
et la Banque africaine de développement



## TABLES DES MATIERES

<b><u>INTRODUCTION</u></b>	1
<b>I. <u>SYNTHESE DES TRAVAUX</u></b>	2
1. <i>Expérience du FIDA, et proposition de stratégie en matière de promotion économique des femmes rurales en Afrique subsaharienne</i>	2
a) <i>Expérience du FIDA en Afrique subsaharienne</i>	2
b) <i>Stratégie du FIDA pour la promotion économique de la femme rurale</i>	4
2. <i>Synthèse des thèmes</i>	5
3. <i>Présentation des politiques et programmes des organismes de coopération</i>	9
4. <i>Présentation de la stratégie du Sénégal</i>	10
<b>II. <u>RECOMMANDATIONS</u></b>	12
1. <i>Recommandations spécifiques des communications présentées et des travaux de groupe</i>	12
2. <i>Recommandations générales: redéfinition des politiques et des stratégies de développement</i>	17
<b>III. <u>CONCLUSIONS DU RAPPORT</u></b>	21
1. <i>Mécanismes de suivi des recommandations de Dakar</i>	21
2. <i>Réaffectation des ressources pour l'allègement de la pauvreté des femmes rurales</i>	22
<b><u>ANNEXES</u></b>	
A. <i>Programme de la Consultation</i>	24
B. <i>Liste des Participants</i>	29

## **INTRODUCTION**

L'agriculture continue d'être l'épine dorsale de l'économie dans la plupart des pays africains au sud du Sahara. C'est une agriculture en grande partie traditionnelle, détenue à 70% par des petits exploitants, en majorité des femmes.

L'expérience des dernières décennies a montré qu'en dépit des aléas liés à la baisse des prix des produits agricoles sur les marchés et à la dégradation de l'environnement agro-écologique, l'agriculture demeure une alternative incontournable, voire même unique pour faire face aux besoins d'emploi et de sécurité alimentaire de nombreux pays.

En Afrique, plus de 85% des femmes rurales sont des agricultrices, et 60 à 80% des besoins alimentaires de leurs communautés reposent sur elles; l'exode ou l'instabilité résultant des conflits les ont amenées à être de plus en plus nombreuses à la tête des exploitations.

Etant donc les éléments les plus stables de la société rurale, c'est avec elles que devrait s'élaborer toute stratégie sérieuse de changement et d'amélioration de l'agriculture africaine. Mais leur situation est très ambiguë: en raison de leur statut, elles demeurent institutionnellement et statistiquement absentes, considérées et employées comme producteurs de second rang et main-d'oeuvre complémentaire pour des cultures elles-mêmes classées "cultures d'appoint".

Au moment où la communauté internationale se souvient que la véritable finalité du développement est l'amélioration de la condition de l'homme, le sort des femmes rurales africaines revient à la conscience. Ces femmes, malgré leur pauvreté, ont assuré la sécurité alimentaire et la survie de leurs communautés. Cette prise de conscience ne doit donc pas être vue comme un problème moral, mais comme un problème économique lié à la survie du continent lui-même.

C'est dans le but d'identifier les politiques, les stratégies et les mécanismes capables de valoriser le potentiel des femmes rurales démunies que le FIDA a organisé du 29 juillet au 3 août 1991 à Dakar (Sénégal) la consultation sur la promotion économique de la femme rurale en Afrique subsaharienne\*. Les recommandations de la Consultation de Dakar seront incorporées dans le Schéma d'action pour présentation aux organes directeurs du FIDA et pour approbation lors du Sommet sur la promotion économique des femmes rurales, qui se tiendra à Bruxelles le 25 février 1992.

Nous voudrions remercier le Gouvernement du Sénégal, en particulier le Ministère sénégalais de la femme, de l'enfant et de la famille et la Banque africaine de développement, qui ont collaboré avec le FIDA pour organiser la Consultation, ainsi que les Gouvernements français et néerlandais, dont les généreuses contributions en ont assuré le financement.

Cette consultation a réuni 120 participants représentant 16 pays d'Afrique subsaharienne, des organismes bi et multilatéraux de coopération ainsi que des O.N.G impliquées dans le développement.

\* La Consultation n'a réuni qu'un nombre limité de pays de l'Afrique subsaharienne (16): Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Congo, Gambie, Madagascar, Mali, Niger, Nigéria, République centrafricaine, Rwanda, Sénégal et Togo.

## I. SYNTHÈSE DES TRAVAUX

Les travaux ont été centrés sur trois thèmes majeurs:

1. L'accès aux ressources et aux opportunités d'emplois;
2. Les capacités des femmes rurales à utiliser les ressources;
3. la participation des femmes rurales aux organismes locaux et nationaux de développement et au processus décisionnel.

L'analyse approfondie de ces thèmes s'est basée sur 12 rapports relatifs à des études de cas, et aux expériences du FIDA et d'autres bailleurs de fonds sur le terrain.

### 1. Expérience du FIDA et proposition de stratégie en matière de promotion économique des femmes rurales en Afrique subsaharienne

Deux rapports ont été présentés: le premier par la représentante de la Division Afrique, et le second par la coordonnatrice de la Promotion économique de la femme rurale.

#### a) Expérience du FIDA en Afrique subsaharienne

L'orientation prise par le Fonds s'est appuyée sur les leçons tirées de sa propre expérience, et sur les recherches et les expertises de différentes organisations depuis 1975. Ces éléments ont convaincu le FIDA que fournir aux pauvres l'aide nécessaire à l'accroissement de leur productivité et de leurs revenus est essentiel pour assurer un progrès durable en matière de sécurité alimentaire, et de croissance économique.

Il a été également constaté que la majorité des femmes rurales n'ont pas accès aux services techniques et financiers et ne peuvent pas compter sur l'appui d'organisations auxquelles les hommes peuvent avoir recours. Ainsi marginalisées, elles n'ont en général pas participé à la modernisation de l'agriculture et n'ont pas pu profiter de ses bénéfices.

Ceci constitue pour le FIDA le réel défi que pose la promotion économique des femmes rurales.

En ce qui concerne les rôles et les contraintes familiales et sociales des femmes rurales pauvres, il apparaît que, contrairement aux idées reçues, il existe une grande diversité de situations concernant la répartition des tâches par sexe, les formes d'organisation familiale et le contrôle de la production et du revenu. Ceci a conduit le FIDA à développer une approche spécifique pour chacun de ses projets.

L'exécution de ces projets a permis cependant de cerner un certain nombre de problèmes communs à partir desquels des leçons ont pu être tirées. Ces problèmes concernent:

- le ciblage spécifique des femmes rurales;
- le droit foncier, et l'accès des femmes à la terre;
- la conservation des eaux et des sols;
- la faible disponibilité de temps et de main-d'oeuvre;
- l'accès aux ressources et à la technologie; et
- l'accès au crédit.

Selon le FIDA, le ciblage spécifique des femmes doit être revu et intégré dans une approche plus communautaire. La division entre les activités "féminines" et "masculines" est rarement nette et sans équivoque. D'autre part, une focalisation spécifique sur les femmes a contribué, dans certains cas, à les tenir encore davantage à l'écart des grands flux d'assistance au développement.

L'accès à la terre est le domaine où les femmes rencontrent les obstacles majeurs à cause des règles et pratiques coutumières qui régissent l'affectation des terrains. Ces obstacles peuvent cependant être surmontés, comme le prouve l'exemple du Projet de Jahaly et Pacharr en Gambie, réalisé avec le soutien du FIDA, où 1 500 ha de terres ont pu être immatriculées aux femmes qui en avaient l'usufruit.

En matière de crédit, l'expérience du FIDA au Lesotho, au Ghana, en Ethiopie et dans d'autres régions de l'Afrique a permis de démentir le préjugé selon lequel les revenus et la productivité généralement inférieurs des femmes les rendent peu solvables. Dans ces régions, leur productivité est au moins aussi élevée que celle des hommes, et leurs taux de remboursement sensiblement meilleurs.

Enfin, il est apparu nécessaire de sauvegarder la collaboration entre les deux sexes pour éviter une charge excessive de responsabilités sur les femmes et un cloisonnement fictif qui, souvent, ne correspond pas à la réalité des sociétés africaines.

Ces expériences accumulées ont conduit le FIDA à deux conclusions générales: (i) la démarche idéale dérive d'une approche globale intégrée centrée sur l'unité familiale et orientée de manière à donner aux femmes la possibilité de participer aux opérations du projet; (ii) Cette démarche doit s'effectuer en tenant compte des réactions du terrain.

Ceci conduit à une amélioration continue de l'approche en matière de conception et de mise en oeuvre des projets.

Les discussions qui ont suivi l'exposé du rapport ont abouti à une remarque générale: vu la complexité des problèmes rencontrés par les femmes, les solutions globales, dans le contexte actuel de l'Afrique, risquent d'être négatives. Dans le cas de la fourniture de crédit, il convient d'étudier soigneusement le taux d'intérêt, le coût administratif, l'apport personnel, la couverture des risques en cas de sinistre ou calamités naturelles et les relations avec le système bancaire formel si l'on veut éviter des conséquences désastreuses. Il faut donc adapter cette solution aux besoins et aux capacités des bénéficiaires. De nombreux participants ont d'ailleurs noté qu'il est particulièrement difficile à des femmes démunies de constituer un apport personnel équivalant à 20% du prêt et de le rembourser à un taux de 15%. Il convient d'assouplir les systèmes et modalités de fourniture de crédit en s'inspirant des systèmes informels d'épargne et de crédit fonctionnant déjà dans la plupart des communautés africaines.

Quant au ciblage spécifique des femmes, la consultation a partagé le souci du FIDA de ne pas marginaliser davantage les femmes rurales pauvres à travers les volets spécialement conçus pour elles. Il faut noter cependant que l'approche intégrée ne doit pas non plus occulter les conflits d'intérêts pouvant exister entre les hommes et les femmes, ni faire perdre de vue les avantages spécifiques que les femmes tirent des projets. Cette approche pourrait réussir là où les associations féminines sont solidement structurées et jouent effectivement un rôle, ce qui n'est pas le cas de la majorité des regroupements actuels. La consultation a par conséquent envisagé d'intégrer des activités spécifiquement orientés vers les femmes dans le cadre des projets à moyen terme.

**b) Stratégie du FIDA pour la promotion économique de la femme rurale**

Cette stratégie prend en considération quatre facteurs fondamentaux:

- la féminisation de l'agriculture, qui transfère aux femmes de plus grandes responsabilités;
- l'accroissement de la pauvreté féminine en milieu rural;
- la multiplication des rôles et des responsabilités des femmes au niveau social et productif;
- les atouts économiques de la femme rurale.

L'objectif de la stratégie consiste à "modifier progressivement la condition économique, socio-culturelle et politique des femmes en vue d'un plus grand bien être matériel, d'une répartition plus équitable des revenus, d'une participation accrue des femmes dans les processus décisionnels communautaires et nationaux, et de l'égalité entre les sexes au sein du foyer et dans la société".

Pour ce faire, il s'agira de:

- Promouvoir l'analyse différenciée par sexe comme méthodologie appropriée pour que les rôles et les contraintes multiples de la femme rurale soient considérés dans l'élaboration des politiques, programmes, et projets;
- améliorer l'accès des femmes:
  - aux ressources économiques de base: terre, main-d'oeuvre, capital;
  - aux services de production et de commercialisation ainsi qu'à l'information;
  - aux services financiers;
  - à l'éducation de base, aux services de vulgarisation et à la formation pour la gestion de micro-entreprises;
- et enfin, améliorer la coopération entre hommes et femmes dans le maintien de la vitalité et du bien-être de la cellule familiale.

Les actions proposées par le FIDA ont été examinées par la consultation, en tenant compte des problèmes spécifiques à l'Afrique dans ce domaine. La stratégie va effectivement à l'encontre des besoins et des préoccupations des femmes africaines identifiés ces dernières années. Cependant, une approche spécifique a été dégagée: il s'agit de placer la priorité à la reconnaissance du rôle de la femme. En effet, la consultation a observé que l'objectif d'égalité entre les sexes au sein du foyer et dans la société, bien qu'il sous-tende la démarche de la stratégie, n'est pas mis en exergue en Afrique.

Les participants ont étudié le contenu concret des actions à entreprendre au niveau local, national et international pour résoudre les problèmes cruciaux rencontrés par les femmes, pour pouvoir appliquer ces solutions, et trouver les instruments pour en mesurer l'efficacité. A ce sujet, on doit tirer des leçons utiles des difficultés déjà rencontrées dans l'application d'autres stratégies: les Stratégies prospectives de Nairobi de 1985 et le Plan d'action pour la femme africaine de Arusha en 1984.

Concernant l'exemple du FIDA à propos de l'accès des femmes aux ressources, certains participants ont insisté sur la nécessité d'établir au départ le quota à allouer aux femmes et d'identifier les mécanismes qui leur permettraient d'accéder à ces fonds. Concernant l'application des solutions, la consultation a insisté sur les responsabilités des différents partenaires (gouvernement, FIDA, communautés locales, femmes), sur l'importance des mesures d'accompagnement et sur le choix des priorités. Par exemple, l'octroi de la terre peut être compromis si aucune disposition concrète n'en garantit la sécurité. Dans le même ordre d'idées, il a été souligné que, pour les projets de crédit, une plus grande importance doit être accordée à la formation, au suivi et à la mobilisation de l'épargne.

Tout en reconnaissant la pertinence des actions proposées, la consultation a souligné la nécessité de tenir compte des aspects macro-économiques de l'agriculture et du développement afin d'éviter d'aborder les problèmes de manière fragmentaire. Pour que les femmes puissent tirer le meilleur profit de l'accès aux ressources, elles doivent recevoir une éducation de base, être en bonnes conditions physiques et disposer d'un minimum de temps. L'éducation et la santé sont donc des éléments indissociables de la promotion économique.

La consultation a enfin plaidé pour des mesures de soutien à l'agriculture telle la subvention aux intrants, mais dans un contexte nouveau, c'est à dire dirigé vers les besoins des communautés.

**2. SYNTHÈSE DES THÈMES**

**THÈME 1: Accès des femmes aux ressources, aux intrants et à la technologie**

Trois communications ont été présentées:

- (i) l'accès des femmes à la tenure foncière, aux intrants et aux technologies;
- (ii) l'accès aux services financiers formels, aux opportunités d'emploi et aux revenus;
- (iii) l'expérience du projet "Femme, crédit, production" du Burundi.

Six femmes représentant les femmes rurales du Sénégal et de la Gambie, dont deux bénéficiaires de projets FIDA, ont également apporté leurs témoignages.

Les problèmes évoqués dans ce thème concernent:

- l'accès des femmes rurales pauvres à la terre et aux autres ressources agricoles: intrants, technologies, crédit, main-d'oeuvre, infrastructures;
- l'accès aux intrants et aux techniques appropriées qui ne sont généralement pas à la portée des femmes;
- l'accès aux services financiers, au revenu;
- les possibilités d'emplois en milieu rural.

Les interventions ont permis de constater qu'il est très difficile pour la majorité des femmes d'accéder à la tenure foncière bien que dans plusieurs pays (Mali, Cameroun, Bénin, Burkina-Faso et certains autres) les législations établissent l'égalité entre l'homme et la femme. Dans la moyenne vallée du Sénégal par exemple, malgré la forte émigration masculine, seul 1% des terres est détenu par les femmes.

Ceci est un problème crucial car l'accès à la terre et la sécurité de la tenure foncière sont, en Afrique, le préalable sans lequel il est impossible d'intégrer les femmes rurales pauvres dans l'appareil productif. Sans terre, elles ne peuvent prétendre aux engrais, aux pesticides et aux techniques nouvelles de production.

Les principales contraintes se situent au niveau socio-culturel. Dans la plupart des pays africains la terre est régie de manière coutumière. Dans ces systèmes traditionnels, les femmes n'ont pas le droit de propriété; elles n'ont que l'usufruit des terres.

Dans des pays disposant de lois nationales, l'autorité qui affecte les terres a été transférée aux collectivités de base (conseils ruraux, conseils de notables, etc.). Ne siégeant pas dans ces instances, les femmes se trouvent dans l'incapacité d'influencer les décisions prises à ce niveau. Des études sur les systèmes matrilineaires ont montré que même dans ce cas, le rôle des femmes dans la prise de décisions est incertain. En Côte d'Ivoire par exemple, c'est le neveu qui exerce réellement le pouvoir, celui des femmes étant plutôt virtuel.

La technologie a été considérée comme essentielle pour diminuer les dépenses d'énergie humaines, pour réduire le temps de travail et pour atténuer les incertitudes de la production des femmes. Il convient de souligner que, pour faire face à leurs multiples obligations, les femmes travaillent quelquefois jusqu'à 18 heures par jour à des tâches pénibles et peu valorisantes alors que la technologie permettrait de les alléger.

De nombreuses interventions ont porté sur la question: quelle technologie? Et pour qui? L'expérience a montré que, pour la technologie comme pour les autres intrants, le facteur coût constitue un obstacle, en plus des "stéréotypes irrationnels sur les rôles appropriés pour la femme". Quand ces obstacles sont surmontés, on doit faire face aux problèmes d'organisation pour la prise en charge de la technologie (l'appropriation). Si elle n'est pas assurée correctement, elle peut transformer une technologie au départ "appropriée", en une source d'appauvrissement pour le groupe cible bénéficiaire.

Enfin, certaines techniques de transformation "bien conçues" n'ont pas été favorablement accueillies par les femmes. C'est le cas de la mouture mécanisée, qui engendre la perte de sous-produits habituellement vendus sur le marché et une perte de temps considérable dans les files d'attente.

Le problème des ressources financières a été de nouveau mis en exergue. Les femmes rurales d'Afrique ont reçu globalement moins de 10% du crédit destiné aux petits exploitants et 1% seulement de la totalité du crédit destiné à l'agriculture. De plus, l'emploi salarié en milieu rural est très peu développé. La micro-entreprise rurale, là où elle existe, est entre les mains des hommes et utilise la main-d'oeuvre familiale.

Face à ces contraintes, la consultation a préconisé une approche multidimensionnelle, c'est à dire qui tienne compte du cadre socio-culturel, éducatif et financier dans la perspective d'un projet de société où le rôle et la place de la femme seraient reconnus. Des recommandations ont été suggérées, soulignant que les solutions ne devraient pas engendrer un alourdissement des charges et des contraintes qui pèsent déjà sur les femmes. De plus, dans les nombreux pays où elles sont déjà intégrées dans le système productif, le problème majeur subsiste, à savoir la reconnaissance et la valorisation de leur travail.

## THEME 2: Capacité des femmes rurales à utiliser les ressources

La consultation a entendu quatre communications:

- (i) le mouvement DUTERIMBERE du Rwanda;
- (ii) les femmes et la protection de l'environnement;
- (iii) l'influence des politiques d'ajustement structurel sur les femmes rurales;
- (iv) les méthodes de collecte de données différenciées par sexe.

Deux autres communications écrites furent disponibles mais non présentées:

- (i) le rôle de la connaissance des pratiques traditionnelles, de l'éducation et de la santé; et
- (ii) le rôle des services de vulgarisation, de recherche et de commercialisation.

La capacité des femmes rurales à utiliser les ressources et la possibilité pour elles d'exercer des activités lucratives ont été freinées par l'inadaptation des services et des programmes de vulgarisation, de formation et de recherche, par l'insuffisance de l'information et de la sensibilisation, par la dégradation de l'environnement agro-écologique et par les politiques d'austérité dues à l'ajustement structurel. A ces facteurs s'ajoutent la santé précaire des femmes et leur manque d'éducation de base (dans certains pays, plus de 80% d'entre elles sont analphabètes). Ces deux problèmes affectent directement leur productivité et leur capacité physique d'utiliser les ressources.

Il a été démontré que les programmes de promotion, de vulgarisation et de recherche ont presque toujours été orientés vers les activités des hommes et ont, de ce fait, ignoré les femmes. L'accès aux marchés et aux services de commercialisation a également été limité par la non disponibilité des moyens de communication et de transport, la complexité des procédures, le manque d'information, la multiplicité des intermédiaires et le manque d'infrastructure.

La consultation a donc tenté de répondre à la question suivante: comment les services techniques de recherches et de vulgarisation peuvent-ils adapter non seulement leurs activités mais aussi leurs moyens aux besoins des femmes rurales. Il est apparu nécessaire de modifier l'orientation de ces services pour incorporer les domaines d'activité intéressant les femmes. En outre, les politiques d'austérité budgétaire de nombreux pays africains ayant conduit à l'interruption de la formation d'agents, la consultation a souligné la nécessité de maintenir et d'accroître le nombre d'encadreurs en général et d'encadreurs femmes en particulier, tout en assurant parallèlement la formation de formateurs villageois. Elle a enfin jugé opportun de préparer les femmes rurales à ce nouveau dialogue au moyen de la formation et de l'éducation de base.

Les discussions concernant la femme et l'environnement ont mis en évidence le lien entre la dégradation de l'environnement et la pauvreté, la croissance démographique et la baisse de la productivité. Les contraintes sont telles que les femmes doivent parfois, pour des raisons de survie, adopter des attitudes ou pratiques néfastes à leur propre environnement.

L'amélioration du statut économique de la femme et sa responsabilité en tant que gestionnaire des ressources sont les conditions sine qua non de toute solution viable et durable aux problèmes de l'environnement en Afrique.

L'intérêt que présentent les programmes de lutte contre la dégradation de l'environnement (reboisement, utilisation de foyers améliorés, mise en place de petites unités solaires) a été encore une fois mis en exergue.

Concernant l'ajustement structurel, la consultation a noté qu'aucun pays africain n'est en mesure de fournir des données fiables permettant de mesurer son impact sur les femmes rurales pauvres. Il a toutefois été reconnu qu'il existe un lien direct entre la femme rurale et son environnement macro-économique. Ceci permet d'avancer que les restrictions budgétaires, notamment dans le domaine de l'éducation et de la santé ainsi que l'augmentation du coût des intrants ont eu ou auront des incidences néfastes sur les perspectives de promotion économique des femmes rurales pauvres. Le pourcentage des femmes ayant accès aux services formels de santé est très faible en milieu rural. Au moment de l'accouchement, nombre d'entre elles doivent parcourir 10 à 15 km en charrette pour atteindre une structure sanitaire, courant le risque de ne pas être assistées, faute de personnel.

Les femmes subissent aussi indirectement les politiques d'ajustement: toute dégradation du revenu familial accroît les tensions pesant sur elles. C'est pourquoi la consultation a insisté pour qu'il soit tenu compte des femmes dans la mise en place des programmes d'ajustement. L'attention a été attirée sur les choix à opérer en matière d'allocation de ressources et leurs incidences sur la population. Même dans un contexte d'ajustement, on peut choisir entre la promotion d'une médecine qui s'adresse aux couches plus riches de la société et celle du développement des soins de santé à la base.

De nombreux participants ont exprimé l'idée suivante: malgré les efforts que pourront faire les états, la promotion économique des femmes rurales ne pourra se faire sans ressources additionnelles. Face à cela, la consultation de Dakar a proposé qu'à l'instar du Sommet mondial pour les enfants organisé par l'UNICEF une partie de la dette des pays du tiers monde soit annulée au profit des femmes rurales démunies.

**THEME 3: Participation des femmes rurales aux organismes locaux et nationaux de développement et aux processus décisionnels**

Les communications centrées sur ce thème ont analysé:

- (i) les capacités organisationnelles des femmes rurales;
- (ii) les regroupements pour les ressources et les services;
- (iii) l'intégration de la femme rurale au développement à partir de l'étude du projet PRODEROM\* du FIDA; et
- (iv) l'expérience de l'UNIFEM en matière d'intégration de la femme.

L'analyse de ces questions a montré qu'en plus de ses fonctions traditionnelles d'entraide, l'organisation associative est une voie de promotion individuelle et collective des femmes démunies tant sur le plan politique que sur le plan de la mobilisation des moyens. Des associations à vocation sociale, politique, économique et culturelle ont toujours existé dans la plupart des pays d'Afrique sans qu'il soit possible de tracer une frontière nette entre les associations d'origine "politique" et celles issues d'une initiative collective et visant à résoudre un problème donné. C'est pourquoi la consultation préconise le développement de ces groupes, moyen indispensable pour atteindre la femme rurale pauvre.

\* Projet de développement rural de l'Ombella M'Poko.

La bonne organisation des femmes sur le terrain peut être possible si les services qui ont la charge de les encadrer sont bien organisés et s'il existe une bonne coordination entre les deux parties. Ceci n'est pas le cas dans de nombreux pays africains où les procédures bureaucratiques, le coût de la formation, l'isolement des groupes et l'ingérence des forces politiques affaiblissent l'organisation des femmes. Quand ces obstacles sont atténués, les femmes ont démontré qu'elles constituent une force réelle. Les groupements d'intérêt économiques (GIE) ou les fédérations de groupements au Sénégal, au Burkina Faso et au Cameroun en sont un exemple. C'est pourquoi l'approche participative et l'auto-organisation ont été suggérées, garantissant mieux la pérennité de ces groupements et, par conséquent, la durabilité de l'impact des projets.

Les groupements et associations ont également besoin de renforcer leur coopération. C'est dans ce but que la consultation a fortement recommandé les échanges d'expériences entre les différents groupements féminins à l'intérieur d'un même pays et entre pays limitrophes par l'organisation de voyages d'études.

A propos de la participation, certains exemples présentés ont démontré que la femme africaine jouissait traditionnellement d'importants droits de décision dans les sphères où son influence et sa compétence étaient reconnues. L'augmentation des charges de travail a éloigné les femmes des structures de décision. Les modifications intervenues en Afrique ont également transformé les structures de représentation, de concertation et de décision de manière à en exclure les femmes, au moment où s'élaboraient les stratégies de développement. Actuellement, les femmes sont absentes ou minoritaires au sein des structures de décision locales et nationales. La rencontre de Dakar a fortement insisté sur la sensibilisation et la préparation des femmes à des activités économiques rentables. L'expérience dans de nombreux pays d'Afrique subsaharienne a montré que le poids économique des femmes est susceptible de renforcer leurs pouvoirs au niveau des instances locales, régionales et nationales.

Les participants ont également insisté sur les besoins en matière de pédagogie. Il s'agit de permettre aux personnes émanant des communautés, ou appelées à y travailler, d'acquérir les compétences nécessaires à leurs rôles d'agents économiques ou d'animatrices. La formation des jeunes filles appelées à être l'élite rurale de demain a été jugée prioritaire à cet égard.

En dehors des thèmes inscrits à l'ordre du jour, un certain nombre de problèmes cruciaux liés à la promotion de la femme et peu abordés dans les différents rapports méritaient d'être relevés. C'est le cas du problème de la conservation, de la transformation et de la commercialisation des produits, ainsi que des relations milieu rural-milieu urbain. De nombreux exemples ont permis de constater que des projets mis en oeuvre pour accroître la production des femmes n'ont cependant pas donné les résultats escomptés sur leurs revenus, parce que la commercialisation de cette production n'avait pas été suffisamment considérée.

Les gouvernements devraient tenir compte de ces importants problèmes lors de la redéfinition des stratégies proposées par la consultation.

**3. Présentation des politiques et programmes concernant la femme rurale par les organismes de coopération**

Le Groupe consultatif mixte des politiques (JGCP, comprenant le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Programme alimentaire mondial (PAM), le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population (FNUAP), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le FIDA), et d'autres organisations multilatérales et bilatérales (voir ci-dessous) ont présenté leurs politiques "femmes et développement".

Le JCGP est une structure de concertation entre les organismes concernés dont le rôle est de coordonner leurs différentes interventions, harmoniser les programmes et faciliter la collaboration et l'échange d'informations. Une de ses principales activités est l'examen des stratégies Femmes et développement et la planification concertée de programmes.

Le JCGP a deux projets en cours au Sénégal: un pour la réduction de la mortalité maternelle et un de travaux communautaires, tous deux prenant en compte les femmes démunies. En dehors de ces initiatives communes, chaque agence a un ou plusieurs domaines d'intérêt eu égard à son mandat et qui intègrent la dimension femme. L'UNICEF, qui auparavant s'occupait davantage de la mère que de la femme dans la complexité de ses rôles, a compris que c'est la Femme qui est au coeur du développement. Cette agence essaye donc d'améliorer sa condition par des programmes d'allègement des tâches, par le développement d'activités génératrices de revenus, le développement des soins de santé primaire, et le développement des projets d'hydraulique villageoise. Les actions du PNUD sont devenues plus marquantes au Sénégal avec la mise en oeuvre du Projet "Promotion économique des groupements féminins", en collaboration avec le PNUE (Programme des Nations Unies pour l'environnement), le BIT (Bureau international du travail), le FNUAP et les Pays-Bas. Le PNUD a inclus dans son 5ème programme 1992-1996 l'accentuation de ses activités dans les domaines de la promotion économiques des femmes (accès à la terre, transformation, commercialisation), l'allègement des tâches, l'alphabétisation, la formation, et essaiera d'associer les femmes aux autres volets de son programme.

D'autres institutions ont, elles aussi, présenté des politiques ou des mécanismes pour intégrer la femme dans leurs programmes. Le Ministère de la Coopération des Pays Bas va renforcer ses activités en direction des femmes en leur affectant 50 % de son financement de 1991 à 1999. Le FNUAP, le BIT, l'ONUDI (Organisation des Nations Unies pour le développement industriel), la Banque africaine de développement, la Banque mondiale et le Ministère belge de la coopération pour le développement qui ont, de leur côté, profondément remanié leurs programmes pour valoriser la capacité économique des femmes, ont présenté un exposé de politiques et activités FED les plus récentes.

Les institutions Winrock International et AGFUND ont également fait part de leurs interventions au profit des femmes appelées à occuper des postes de décision dans le secteur rural, et dans le financement de projets touchant les femmes et les enfants.

Les participants ont souligné la nécessité urgente d'informer les femmes des possibilités de financement et des politiques Femmes et développement des Nations Unies et des organismes bilatéraux. Les femmes rurales doivent être associées à toutes les phases de la conception, de la négociation, de l'exécution et du suivi des projets.

#### 4. Présentation de la stratégie du Sénégal

Les représentants du gouvernement sénégalais ont tenu à partager avec les autres participants l'expérience de leur pays en ce qui concerne la promotion de la femme. Leur présentation s'est basée sur l'expérience du Sénégal depuis 1960 (date de la création du premier centre d'animation rurale féminin) en matière de conception et de mise en oeuvre de programmes spécifiques pour les femmes, et en matière de recherche sur la problématique "femmes et développement". La position des femmes dans l'appareil productif est à peu près analogue à celle décrite pour d'autres pays. Une différence cependant: en plus des contraintes citées, le Sénégal vit les conditions du Sahel.

En 1989, le gouvernement a lancé en collaboration avec l'USAID une étude sur le rôle des femmes dans la Nouvelle politique agricole.

Pour mieux faire comprendre ce rôle et la manière dont il peut être renforcé, un modèle de simulation appelé GRAND (Gender Resources Awareness in National Development) a été développé avec l'appui du Research Triangle Institute (Caroline du Nord). Tenant compte des contraintes majeures des femmes sénégalaises tels la surcharge de travail et l'accès limité à la terre, au capital, aux intrants et à la technologie, le modèle a simulé une distribution plus large des intrants et une meilleure facilité d'accès, un apport de capital à un taux d'intérêt de 30%, et une meilleure répartition des terres au profit des femmes. Les résultats ont permis de tirer deux conclusions majeures à l'intention des planificateurs du développement rural:

1. Même à l'échelle d'un pays comme le Sénégal, il est nécessaire d'adapter les solutions aux réalités des différentes zones agro-écologiques. Le crédit, par exemple, a eu des effets variés en fonction des autres contraintes affectant la productivité des femmes dans telle ou telle zone.
2. Si les femmes avaient été davantage impliquées dans la nouvelle politique agricole, les revenus concernant l'arachide seraient passés de 42,1 milliards à 44,6 milliards CFA en 1986, soit un gain de 2,5 milliards. Ce gain se serait traduit par une augmentation des revenus ainsi que par une augmentation de la production alimentaire.

Cette expérience a été présentée comme une illustration du type d'analyse qu'il est possible de faire grâce à des données désagrégées par sexe. Ces outils sont utiles pour convaincre les décideurs que l'amélioration du rôle de la femme est favorable à l'économie elle-même, et pour aider les techniciens et les autorités politiques à orienter leurs choix.

La stratégie sectorielle du Sénégal est intégrée dans une stratégie plus globale qui s'appuie sur le renforcement institutionnel des mécanismes chargés de la promotion de la femme, le développement des initiatives à la base, la lutte contre les discriminations, l'amélioration du niveau d'éducation et de santé, la protection sociale et juridique, et la participation au processus décisionnel.

La Fédération Nationale des Groupements Féminins (qui compte plus de 3 000 organisations primaires) et la Fédération des Associations Féminines du Sénégal font parti des organisations qui représentent les intérêts des femmes les plus démunies. Par ailleurs, 180 O.N.G. agréés par le gouvernement appuient les actions des pouvoirs publics sur le terrain.

Dans le contexte de l'ajustement structurel, le Sénégal cherche, à travers les programmes de prise en charge des effets sociaux de l'ajustement et les programmes de population, à diriger des ressources vers les activités des femmes rurales pour ne pas compromettre l'amélioration de leur condition.

La volonté associative, très marquée au Sénégal, favorise l'organisation et la mobilisation des femmes.

Au niveau des bilans, plusieurs programmes d'intervention dans tous les domaines (santé, éducation, allègement des tâches, hydraulique villageoise, formation, activités économiques) ont amélioré les conditions de vie socio-économiques des femmes.

Au niveau des perspectives

- **santé:** un programme spécifique axé sur la santé maternelle et infantile;
- **éducation:** suppression des éléments visant à favoriser la discrimination des sexes;
- **agriculture:** répartition égale des terres, et accès aux intrants pour les femmes dans tous les programmes agricoles;
- **crédit:** développement de structures nationales, les tontines, les caisses d'épargne-crédit pour favoriser les technologies appropriées.

**II. RECOMMANDATIONS**

Les recommandations et les conclusions de la consultation de Dakar ont été classées en recommandations spécifiques émergeant des communications présentées et des travaux de groupe selon les trois thèmes retenus, et en recommandations générales adressées aux décideurs et aux planificateurs du développement.

Les décideurs et les planificateurs devraient assurer un environnement macro-économique viable pour que l'application des recommandations spécifiques puisse contribuer à la promotion économique des femmes rurales. Cet environnement devra consister en des politiques de planification réalistes et faisables, dont l'impact socio-économique sur les femmes rurales pauvres en particulier, et sur les populations pauvres en général serait mesurable.

Cet impact, devant correspondre à la satisfaction de leurs besoins réels, se vérifiera quand les politiques et les stratégies de planification seront redéfinies et quand des mécanismes nouveaux seront mis en place.

**1. Recommandations spécifiques des communications présentées et des travaux de groupe**

**THEME I: Pour assurer l'accès des femmes rurales aux ressources et aux opportunités d'emploi**

Quant à la terre et aux intrants:

- Encourager et faciliter l'accès des femmes à la propriété des terres;
- Associer les femmes à toutes les consultations et prises de décision concernant le domaine foncier villageois, et en particulier lorsqu'il est question de projets d'aménagement de terroir (projets à long terme);
- Prendre des mesures législatives qui accordent aux femmes des droits à la terre, et veiller ensuite à leur application;
- Informer les femmes sur les techniques d'utilisation des intrants et leur en faciliter l'acquisition;
- Promouvoir l'utilisation des intrants (ex. création de prix pour les meilleurs rendements à l'occasion de foires villageoises);

- Promouvoir l'utilisation de technologies réellement adaptées aux femmes et à l'environnement;

*ADP* - Associer les femmes rurales aux prises de décision en matière de conception ou de diffusion des technologies nouvelles;

- Garantir aux femmes l'égalité d'accès au matériel fourni par les projets pour les travaux des champs (brouettes et charrettes pour le transport);

- Sensibiliser les planificateurs, les chefs de village et les paysans sur les bénéfices résultant de l'accès des femmes à la terre pour le bien-être des familles, des communautés et de la nation;  
*ADP* // Dans les structures de prise de décision, au sein des conseils ruraux, des comités d'allocation des terres et dans la formation des groupes de pression aux différents niveaux des prises de décision, faire en sorte que les femmes soient représentées à l'échelle de leur importance dans la production agricole.

- Collecter des statistiques agricoles nationales désagrégées par sexe sur les thèmes suivants: superficie cultivée par les femmes, production et rendement, pourcentage des femmes chefs de famille et chefs d'exploitation agricole. Ces statistiques sont essentielles et indispensables pour sensibiliser les planificateurs agricoles aux niveaux national et régional ainsi que pour établir des plans régionaux qui préconisent l'allocation des terres aux femmes;

*ADP* - Assurer le suivi de l'allocation des terres aux femmes par l'intermédiaire du service de suivi et évaluation du Ministère du Plan et/ou du Ministère de l'Agriculture ainsi que par les unités de suivi et évaluation des projets de développement rural.

Quant aux ressources financières

Elaborer une politique de crédit globale pour les deux sexes qui favorise toutefois les femmes les plus démunies, ainsi que des politiques d'investissements qui valorisent la production de ces dernières.

Il est vivement recommandé que le principe de la caution solidaire par les groupements épargne/crédit soit la base des garanties des prêts.

Il faut stimuler l'offre de crédit par l'expansion et le renforcement des caisses ou coopératives d'épargne et de crédit, ces institutions ayant réussi là où les institutions financières classiques ont échoué. L'expansion permettra d'augmenter les points de collecte de l'épargne. Le renforcement consistera à investir l'argent collecté pour pouvoir faire face à la demande de crédit productif du milieu à long terme. Pour ce faire, les Etats devraient mettre en place des fonds de garantie nécessaires à l'investissement de l'argent et ne pas intervenir dans la gestion.

Objectifs à court terme de cette politique:

- créer un système de crédit indexé sur l'épargne intérieure au milieu;
- éduquer les demandeurs à la problématique du crédit afin d'éliminer la fausse idée de l'argent "cadeau"; les éduquer à l'épargne;

- favoriser l'investissement productif des caisses ou coopératives d'épargne et de crédit et les former à la gestion de petites unités économiques;
- développer une expertise dans le traitement du petit crédit à la production;
- créer des emplois dans le milieu rural pour provoquer une dynamique économique;
- améliorer la rentabilité des caisses d'épargnes;
- valoriser les systèmes traditionnels de mises en commun des ressources telles les tontines. Ils permettent en effet de faire face au crédit à très court terme sans engendrer de coûts trop lourds;
- sensibiliser les institutions de crédit (y compris les caisses d'épargne) afin d'étendre leurs systèmes de distribution de crédit et de diffusion d'informations aux activités rémunératrices des femmes. Désagréger par sexe les données statistiques, et instaurer un suivi financier rapproché. Inciter les femmes à créer des groupes ou des unités économiques justifiant des financements susceptibles d'intéresser les banques.

Il faudrait envisager des formules différentes qui permettraient de lier progressivement le système monétaire informel et le système financier formel. A ce niveau, il serait souhaitable d'explorer l'action potentielle des O.N.G.

Tout en se basant sur l'épargne et les ressources locales, il est nécessaire d'utiliser, selon les cas, des ressources financières extérieures en appoint pour la stabilisation économique du système financier.

Afin que les femmes rurales puissent bénéficier des ressources financières, les activités génératrices de revenus des femmes doivent être diversifiées et basées autant que possible sur les résultats des études de marché. A cette fin, il est nécessaire d'établir des unités d'études de marché ou de conseil en gestion au sein des ministères du plan ou de l'agriculture.

L'accès des femmes rurales pauvres aux ressources financières doit être contrôlé au niveau national par les services de suivi et d'évaluation du Ministère du Plan ou de l'Agriculture et au niveau régional et local par les ONG et projets de développement rural.

**THEME II Pour renforcer la capacité des femmes rurales à utiliser les ressources**

privilégier les services nationaux de vulgarisation, les O.N.G et les canaux traditionnels afin de favoriser la diffusion de l'information sur les projets de développement;

prévoir des volets d'appui aux activités des femmes rurales dans les budgets des communes rurales, des O.N.G et des projets de développement, et veiller à ce qu'ils soient effectivement réalisés;

- prendre en compte, dans ces programmes de vulgarisation, tous les aspects de la vie des femmes rurales (santé, éducation, allègement des travaux, production agricole);
- mettre en place des programmes d'éducation de base en utilisant les moyens appropriés;
- élaborer des indicateurs d'évaluation afin de s'assurer de l'impact des projets sur les capacités productives des femmes rurales;
- diffuser des méthodes et techniques adéquates relatives aux nombreux domaines d'activités des femmes rurales;
- Rapprocher les centres de vulgarisation des lieux d'habitation des femmes rurales;
- Redéfinir les objectifs et identifier les besoins des filles et des femmes rurales dans les domaines de la scolarisation, de l'alphabétisation et de la formation.

**Quant à l'environnement:**

- Encourager l'utilisation des énergies renouvelables;
- vulgariser l'utilisation des foyers améliorés pour prévenir les incendies de forêt;
- utiliser l'énergie solaire et éolienne là où cela est possible;
- approvisionner en eau les villages; rapprocher les points d'eau au moyen de forages et de puits aménagés. Eduquer les femmes et leurs familles à puiser l'eau, la transporter, la stocker et la consommer propre;
- assurer la remise en état et la gestion des points d'eau;
- assainir l'environnement: encourager l'utilisation des latrines et éduquer les usagers à ce système. Traiter les ordures en les compostant ou en les brûlant dans des incinérateurs;
- utiliser des systèmes qui associent la production animale à la production agricole et où chacun utilise les sous-produits de l'autre; si possible, fabriquer du biogaz avec les déchets humains et animaux;
- encourager les actions communautaires de grande envergure: reboisement, forages, barrages;
- former des groupements économiques pour la production vivrière (maraîchage, élevage, pêche), et pour la transformation et la conservation de ces produits;

**Quant à l'institutionnalisation des données à collecter:**

- Utiliser de meilleures méthodes de recherche pour connaître la culture et les activités quotidiennes de la femme rurale. Les données ainsi recueillies permettront d'identifier les projets à réaliser;

- accorder plus d'importance aux données qui concernent la composition du revenu et des dépenses familiales, la division du travail au sein du ménage, les activités productives, les caractéristiques démographiques, le temps consacré aux différentes activités;
- former le personnel des services nationaux aux nouvelles méthodes de collecte de données et l'encourager à établir des contacts institutionnels avec les services techniques des ministères concernés;
- mettre en place des systèmes de gestion qui permettent de vérifier l'efficacité des projets sur les groupes cibles;
- compte tenu de l'importance du travail de la femme dans le développement économique, trouver une formule pour quantifier et valoriser ce travail dans la comptabilité nationale;
- inclure les plans d'action relatifs aux activités des femmes rurales dans les politiques agricoles;
- renforcer ou créer une structure de coordination et de concertation chargée d'élaborer des indicateurs de processus, de résultats et d'impact des projets pour en déterminer l'effet sur la vie des femmes depuis leur enfance;
- désagréger par sexe les statistiques agricoles nationales et mettre en exergue les activités des femmes rurales et leur rendement;

**Quant aux effets des politiques d'ajustement structurel:**

- Elaborer des indicateurs permettant de mesurer les effets économiques et sociaux des politiques d'ajustement structurel;
- prendre des mesures afin de sauvegarder les services d'éducation et de santé (droits fondamentaux des populations), sauvegarder les subventions et les réorienter vers les secteurs productifs au profit des femmes rurales;
- à l'instar du Sommet mondial pour les enfants, proposer l'annulation d'une partie de la dette des pays de la région au profit des femmes rurales.

**THEME III Pour garantir la participation des femmes rurales aux organismes de développement et aux processus décisionnels:**

Partir d'une analyse de la situation avec les femmes concernées. Sur la base de leur perception des problèmes des organisations existantes:

- ne pas définir à priori l'appui à ces organisations;
- prévoir des indicateurs pour s'assurer que les évaluateurs de projets ont bien pris en compte les capacités productives des femmes rurales ainsi que leurs contraintes (allègement des travaux, nécessité de rapprochement des services-santé, commerces, technologies, outillages, formation, systèmes de financement adaptés);

Il est important de s'appuyer sur des personnes provenant de milieux villageois et former des femmes leaders issues de ce même milieu.

Les leaders politiques et religieux doivent être sensibilisés à la problématique de la promotion économique des femmes rurales.

Il est apparu indispensable aux participants de la consultation de privilégier la sensibilisation et la préparation des femmes à des activités économiques rentables (dans un esprit de "gestion d'entreprise") pour renforcer leur pouvoir au niveau des instances de décision (familiales et communautaires).

Il est nécessaire de soutenir l'organisation économique des femmes et la formation de leaders d'associations par des services d'encadrements mieux formés (analyse du milieu, approche économique, animation) et dotés de moyens adéquats de déplacement et de supports pédagogiques.

Pour que les associations puissent constituer des groupes de pression, il faut favoriser les échanges entre ces associations, voire les aider à se fédérer.

Il faut également éviter les clivages entre les différents groupes de femmes. Une solidarité pourrait s'instaurer entre les femmes rurales et les femmes issues du même milieu mais ayant émigré vers les villes (échanges entre les 2 groupes).

La solidarité des femmes cadres, des femmes d'affaires et des femmes politiques peut renforcer les revendications des femmes rurales et la prise en considération de leurs problèmes.

Enfin, des dispositions légales et institutionnelles doivent être recommandées pour une représentation effective des femmes dans les instances de décision locales, régionales, nationales.

Il faudrait adapter les supports pédagogiques aux femmes en tenant compte de l'analphabétisme et des lieux stratégiques, tels les marchés et les dispensaires. Il faut procéder à des démonstrations techniques au moyen de systèmes d'animation et utiliser la radio rurale pour transmettre des messages spécifiques dans une tranche horaire spécialement étudiée.

Les administrations et les bailleurs de fonds devraient appuyer les échanges d'informations et de techniques entre les groupes de femmes soit au travers de bulletins de liaison soit par des voyages d'échanges.

Il faut minimiser l'interférence des procédures bureaucratiques dans la mise en place, la gestion et le fonctionnement des groupements et des associations.

**2. Recommandations générales: redéfinition des politiques et stratégies de développement**

Au cours de la dernière décennie, les politiques agricoles de nombreux pays d'Afrique subsaharienne n'ont pas été favorables aux cultures vivrières bien que plus de 85% des femmes africaines rurales vivent du travail de la terre.

L'Afrique a connu de nombreuses crises économiques au cours de cette période, et plus du quart de la population souffre toujours de sous-alimentation. En 1988 cette région a importé plus de 9 millions de tonnes de vivres. Pour combler ce déficit vivrier, les pays africains devraient augmenter leur production de cultures vivrières.

La marginalisation des femmes rurales s'est développée sous l'effet de facteurs socio-économiques et politiques liés entre eux, un phénomène qui accroît la pauvreté et la discrimination à leur égard. Cette tendance a persisté malgré leur rôle important de productrices de denrées alimentaires: les femmes rurales sont en effet les principales pourvoyeuses d'aliments, tant pour la population rurale que pour la population urbaine. Leur rôle économique est attesté par de nombreux chiffres. Plus de 85% d'entre elles travaillent dans l'agriculture. D'après les sources des Nations Unies, entre 60 et 80% de la production vivrière Africaine est effectuée par les femmes, qui en assurent en outre la totalité du traitement. Enfin, elles étèvent 50% du cheptel et assurent 60% de la commercialisation des produits agricoles. Cette analyse démontre qu'en Afrique subsaharienne, la problématique de la promotion économique des femmes rurales devient une problématique du développement économique dans son ensemble. Par conséquent, les décideurs politiques et les spécialistes du développement devront formuler une nouvelle approche stratégique.

Les politiques de développement rural ont souvent eu comme résultat d'allouer des crédits peu importants aux petits exploitants, de maintenir à de bas niveaux les prix des produits agricoles, d'augmenter le prix des intrants dont l'accès a été très réduit pour les petits exploitants et surtout pour les femmes rurales, et de fournir aux zones rurales des services de santé et d'éducation insuffisants.

Par ailleurs, si les politiques d'ajustement structurel (PAS) ont, dans de nombreux pays de la région, remédié aux déséquilibres macro-économiques, elles ont, d'autre part, écarté les politiques et les stratégies des plans de développement conduisant à des effets néfastes sur les petits producteurs ruraux, notamment les femmes. La suppression des subventions a provoqué l'augmentation des prix des biens de consommation; les politiques d'austérité budgétaire ont conduit à la réduction des dépenses sociales (dites improductives) dans les domaines de l'éducation et de la santé. Il a été signalé le risque d'une aggravation du sort des femmes rurales d'Afrique.

La consultation de Dakar a appelé les gouvernements africains à faire face à leur responsabilité en ce qui concerne l'acceptation de nouvelles politiques propres à améliorer la situation socio-économique des femmes rurales et à proposer des stratégies alternatives aux organismes internationaux de financement.

C'est pourquoi à l'instar de la communication du Niger relative au rôle des services de vulgarisation, de recherche et de commercialisation, la consultation a conclu que les politiques et les stratégies de planification macro-économique n'affrontent pas les réalités socio-économiques que vivent les femmes rurales. Dans cette communication, nous lisons,

"les indicateurs de réalisation obtenus selon les systèmes de culture montrent encore une fois le faible taux de participation des femmes. Ceci n'est du reste pas surprenant, car l'essentiel des systèmes traités concernent les spéculations plutôt masculines que féminines, le nombre de femmes est tout simplement dérisoire et si faible que l'on voit mal comment elles pourraient être les facteurs de changement du monde rural, tant souhaité par le Plan Quinquennal de Développement 1987-1991 qui s'engageait à prendre toutes les initiatives nécessaires afin de mettre en place les infrastructures propres à libérer les femmes des corvées domestiques, notamment dans les domaines de l'hydraulique, et ainsi, aider les femmes à promouvoir leurs projets spécifiques notamment dans le monde rural, où elles peuvent constituer un puissant vecteur de modernisation des exploitations agricoles".

Face à cette logique de développement, quel a été le rôle des organismes d'aide au développement sensés renforcer les capacités des institutions gouvernementales, non seulement dans l'intégration de la femme au développement (disons plutôt la reconnaissance de son rôle dans le processus de développement économique), mais aussi dans l'allègement de la pauvreté des femmes rurales?

Dans la communication de Madagascar, on peut lire:

"L'Afrique, qui connaît des mutations politiques profondes depuis près de 12 mois, en passant du système de parti unique à la démocratie, devra donner l'occasion aux femmes de tirer profit de ce vent de démocratie pour faire figurer réellement les actions tendant à renforcer leur participation dans la gestion du processus de développement économique, et surtout de participer aux processus décisionnels dans son foyer, dans sa communauté et au niveau national. Plus que jamais, les femmes rurales en particulier sont en droit d'exiger une participation dans les prises de décisions dans les nouvelles orientations des politiques et stratégies de développement en Afrique subsaharienne."

#### Pourquoi ce groupe cible?

- Les femmes représentent une catégorie et une cible à part entière, ceci devra se refléter dans les objectifs des organisations;
- les femmes rurales doivent participer à la conception, à l'exécution et au suivi des programmes de développement dans lesquels elles sont impliquées;
- les organismes d'aide doivent jouer un rôle de mobilisation auprès des hommes, et être plus proches des bénéficiaires et attentifs à leurs besoins et à leurs problèmes;
- pendant la Décennie de la Femme des Nations-Unies, l'approche de développement proposé aux femmes, ne tenant pas compte de leur spécificité et de leurs besoins, a échoué. En outre, l'impact de ces projets et de ces programmes sur les femmes restent aujourd'hui difficilement mesurables.

#### Recommandations aux gouvernements:

- engager un processus de renforcement des politiques qui reconnaisse le rôle économique des femmes: tenure foncière, promotion des groupements de femmes, planification des systèmes de production;
- dire non aux subventions du crédit, de façon à encourager l'épargne, mais oui à la subvention des intrants, car le groupe cible est le plus pauvre;
- mettre en application les mesures administratives et légales de distribution des terres;
- en matière de crédit, élaborer une stratégie globale, macro-économique et non fragmentaire;
- créer une banque de données fiables afin d'évaluer et de redéfinir la stratégie des politiques macro-économiques et pour mesurer l'impact des P.A.S sur les femmes rurales;

- mettre en relief et comptabiliser le travail de la femme rurale par l'analyse différenciée par sexe;
- informer les femmes rurales de leurs droits;
- élaborer des stratégies de mobilisation de l'épargne et de suivi du crédit;
- prendre des mesures pour l'application des lois relatives à la tenure foncière;
- renforcer la capacité des planificateurs à faire des propositions alternatives pour réduire l'impact négatif des P.A.S.;
- prendre des dispositions pour que les organismes de recherche identifient les besoins des femmes rurales; redéfinir les stratégies de recherche;
- éviter les conflits de compétences entre les ministères techniques et coordonner l'action gouvernementale.
- reconsidérer le concept de formation face aux faibles résultats des programmes d'éducation et d'alphabetisation.

**Recommandations aux organismes d'aide au développement:**

- ne pas imposer ni dupliquer automatiquement des expériences ayant réussies dans d'autres régions; par exemple, l'Afrique à son propre système d'organisation informelle de crédit et d'épargne;
- ne pas imposer les propres objectifs et programme de recherche qui ne correspondent pas aux besoins des femmes rurales;
- éviter d'assortir systématiquement tous les projets d'un volet crédit
- renforcer les institutions de crédit
- ne pas marginaliser le problème femme, créer la capacité de réponse aux besoins des petits producteurs;
- proposer des mesures pour diminuer l'impact des PAS, aidant ainsi les institutions gouvernementales dans cette action;
- renforcer les capacités nationales existantes et ne pas exécuter les projets indépendamment de celles-ci;
- réduire l'assistance technique importée, et renforcer l'assistance locale là où cela est possible;
- procéder à l'échange d'idées, d'études et de termes de références entre les agences de coopération une ou deux fois par an. Eviter les duplications et faire les bilans des résultats;
- susciter l'échange d'informations entre les différents pays en apportant un soutien aux réseaux nationaux et régionaux d'experts;

- Utiliser les institutions régionales de développement (CILSS, CEDEAO, SADCC, etc.) pour lancer des actions en faveur des femmes rurales;
- établir un lien entre le niveau des dépenses militaires et l'aide publique que les pays reçoivent. Quand un pays bénéficie d'une importante aide extérieure, il tend à augmenter son budget défense. Ni les organisations financières multilatérales, ni celles spécialisées dans l'aide n'ont établi une quelconque conditionnalité directe entre les crédits/dons et le niveau des dépenses militaires du pays bénéficiaire. Les organismes d'aide devraient refuser de consentir aux pays pauvres d'énormes crédits qui pourraient être détournés pour les achats d'armes. Quel serait l'impact socio-économique de cette logique de développement sur les femmes rurales? La souveraineté des Etats en serait-elle entachée?

**III. CONCLUSIONS DU RAPPORT**

Au cours de la consultation, un des participants a interpellé l'assemblée au sujet des bilans de la Décennie de la Femme. "Ces recommandations sont des répétitions de celles faites depuis 10 ans" a-t-il remarqué. "Quelles sont les mesures à prendre pour sortir des sentiers battus et éviter de se répéter pendant 10 ans encore?"

Dans ce chapitre conclusions, nous vous soumettons deux propositions pour dépasser et surmonter cette interpellation, pour autant qu'elle puisse relever de la responsabilité de cette assemblée.

La première proposition consiste à élaborer des définitions stratégiques et des mécanismes de suivi des recommandations de Dakar, afin de les présenter au Sommet de Bruxelles et pour que les gouvernements puissent les utiliser dans la préparation de la Quatrième conférence mondiale sur les femmes de 1995.

La deuxième proposition porte sur les moyens et les ressources à réaffecter pour satisfaire les besoins des femmes rurales.

**1. Mécanismes de suivi des recommandations de Dakar**

La consultation régionale de Dakar a eu le privilège d'accueillir des femmes paysannes démunies en qualité de participantes. A ce titre, elles ont fait part de leurs propres expériences et de leurs attentes par rapport au Sommet, occasion unique pour porter leurs problèmes et leurs situations sur la scène internationale. C'est une des principales raisons pour laquelle la consultation de Dakar a jugé utile d'appuyer la stratégie globale. Celle-ci vise à mettre en oeuvre un schéma d'action au niveau des états comme au niveau international qui concrétisera la volonté de femmes et d'hommes éminents d'être les avocats du progrès économique des femmes rurales.

Les recommandations représentent la contribution de l'Afrique à l'élaboration de la déclaration et du schéma d'action que le Sommet de Bruxelles est invité à entériner. Leur suivi concerne les gouvernements africains à travers leur participation à cette consultation, les organismes de coopération qui ont contribué à son succès, le FIDA qui en a été l'initiateur, ainsi que les femmes rurales elles-mêmes qui en sont la raison-d'être.

Afin d'assurer le suivi des recommandations formulées, la consultation recommande aux Gouvernements:

- de s'engager à créer une structure de coordination et de concertation chargée d'élaborer des indicateurs du processus, des résultats, de l'impact et de l'efficacité des projets, afin de suivre l'évolution de la femme depuis la naissance. Cette structure relèvera de la plus haute autorité gouvernementale, devra se réunir deux fois par an et assurer une large diffusion des résultats;
- de mettre en place au niveau national des structures de dialogue avec les femmes rurales démunies;
- d'évaluer annuellement la prise en compte qualitative et quantitative du problème des femmes dans les programmes et projets de développement rural, d'environnement, de santé, et d'éducation;
- d'organiser tous les deux ans une réunion d'évaluation au niveau régional afin de mesurer le degré de mise en oeuvre des recommandations de la consultation par les Etats.

**2. Réaffectation des ressources pour l'allègement de la pauvreté des femmes rurales**

La particularité de cette proposition est que ces ressources existent. Il s'agit de les prélever sur les budgets des pays africains subsahariens, afin de les orienter au profit des secteurs économiques et sociaux ayant un impact certain et réel sur les femmes rurales.

**Les dépenses militaires**

Les budgets de défense des pays d'Afrique subsaharienne constituent en moyenne 20% du total des dépenses publiques, soit plus de 15 % de leur PNB.

Deux documents de travail internes viennent d'être réalisés au FMI sur le sujet: "Les dépenses militaires dans le monde et leur impact sur le développement". Entre 1972 et 1988, les 20 pays qui ont eu les plus grandes dépenses militaires en proportion de leur PNB étaient presque tous des pays du tiers-monde, 4 d'entre eux situés en Afrique subsaharienne: l'Angola, le Mozambique, l'Ethiopie et la Mauritanie. Ces gouvernements ont plus dépensé pour leur défense que pour leur développement.

**Renégociation d'une partie de la dette à réaffecter au profit des femmes rurales**

Un des points forts de la consultation de Dakar a été son unanimité à propos de cette proposition. Les planificateurs du développement, les décideurs politiques et les organismes de coopération sont appelés à s'engager d'un commun accord à réaffecter une partie de la dette des pays de la région au profit des secteurs économiques et sociaux qui contribuent à accroître le bien être des femmes rurales.

En dehors de toute démagogie, avec le concours de volontés politiques réelles de la part des gouvernants, les femmes rurales pourraient bénéficier de ces ressources issues des budgets des états africains, dont elles ne réclament qu'une juste réaffectation pour couvrir leurs besoins.

Les conclusions de la consultation de Dakar ont confirmé l'insuffisance des politiques et des stratégies visant à répondre aux besoins des femmes rurales africaines. C'est pourquoi il est impérieux de procéder aux redéfinitions stratégiques des politiques macro-économiques de planification et de les orienter vers le bien-être des populations. Ceci suppose une affectation des ressources budgétaires vers la satisfaction des besoins des populations et surtout vers les plus vulnérables d'entre elles: les femmes rurales.

Renégocier la dette des pays africains subsahariens, réaffecter les dépenses militaires vers les secteurs économiques et sociaux garants de progrès économiques; voici le défi que veulent lancer les participants de la consultation de Dakar au Sommet de Bruxelles de 1992, afin de pouvoir contribuer à l'allègement de la pauvreté des femmes rurales africaines.

ANNEXE A

**PROGRAMME DE LA CONSULTATION**

**LUNDI 29 JUILLET**

- 08:30 Départ des Hôtels Savana/Novotel
- 09:00 Arrivée au CICES
- 10:00 Ouverture Officielle
- Discours de Bienvenue de Madame le Ministre de l'Enfant et de la Famille Ndioro NDIAYE
  - Discours du Président du FIDA Idriss JAZAIRY
  - Discours du Premier Ministre du Sénégal Son Excellence Monsieur Habib THIAM
- 12:00 Retour à l'Hôtel
- 12:30 Déjeuner
- 14:15 **Modérateur : Mme NYIRABIREMYANA**
- 14:30 Expérience de FIDA dans la Promotion Economique des Femmes Rurales les plus démunies en Afrique Subsaharienne (H. TRUPKE)
- 15:00 Discussion de la Présentation
- 15:45 Pause Café
- 16:15 Une Proposition Stratégique pour la Promotion Economique des Femmes Rurales : Perspectives Régionales et Nationales pour le Sommet (N. HAHN)  
*Natatic HAHN (A. HAHN)*
- 16:45 Discussion des Présentations en Séance Plénière  
**Rapporteur : Mme KOYARA**
- 17:30 Fin de Session

**MARDI 30 JUILLET**

**THEME I - ACCES AUX RESSOURCES ET AUX OPPORTUNITES D'EMPLOIS**

- 09:00 **Modérateur : Mme KI-ZERBO**
- 09:15 1. **Accès à la Tenure Foncière, aux Intrants et aux Technologies**  
(Mme A. GRIMAUD - AFARD - SENEGAL)
- 09:30 2. **Discussion avec Paysannes du Sénégal et de la Gambie**  
(Projets FIDA en Gambie et au Sénégal et participation de la Fédération du Groupement de Femmes au Sénégal)
- 09:45 Discussion des Présentations
- 10:30 Pause Café
- 10:45 3. **Accès aux Services Financiers Formels, aux Opportunités d'Emplois et aux Revenus**  
(Mme Mah DIALLO - Projet Banque Femme, BURKINA FASO)
- 11:00 4. **Expérience du Projet Femme Crédit Production du Burundi**  
(Mme L. BIGAYIMPUNZI - Projet UNICEF, BURUNDI - Ministère de la Promotion Féminine et de la Protection Sociale)
- 11:15 Discussion des Présentations  
**Rapporteur : M. T. NGOM**
- 12:30 Déjeuner
- 14:30 Groupes de Travail
- 16:30 Pause Café
- 16:45 Discussion des Travaux de Groupe en Séance Plénière  
**Rapporteurs de la Synthèse des Travaux du Thème I: AKEMAKOU & SAFILIOS ROTHSCHILD**
- 17:30 Fin de Session

MERCREDI 31 JUILLET

**THEME II - CAPACITE DES FEMMES RURALES  
A UTILISER LES RESSOURCES**

- 09:00 Modérateur : Mr Mohamed HADDAR - IDEP SENEGAL
- 09:15 1. Accès des Femmes Rurales aux Services Techniques dans le but d'améliorer leur Capacité Productive - Rôle de la Connaissance des Pratiques Traditionnelles, de l'Education et de la Santé (Mme L. BENBARKA - ACCORD, MALI)
- 09:30 2. Rôle des Services de Vulgarisation, de Recherche Agricole et des Services de Commercialisation (Mme T. KEITA - PNUD, NIGER)
- 09:45 Discussions des Présentations
- 10:30 Pause Café
- 10:45 3. Pauvreté et Facteurs de Survie: les Femmes Rurales et la Protection de l'Environnement (Mme N. NGOM TOURE - ENDA, SENEGAL)
- 11:00 4. Influence des Politiques d'Ajustement Structurel sur les Femmes Rurales (Mme M. SY - IDEP, SENEGAL)
- 11:15 5. Méthode d'Approche pour atteindre les Femmes Rurales - Institutionnalisation et Collecte des Données par Sexe (Mme D. GAZANIA - Direction de l'Intégration des Femmes dans le Développement, CONGO)
- 11:30 Discussion des Présentations  
Rapporteur : Mme Khady FALL
- 12:30 Déjeuner
- 14:00 Groupes de Travail
- 15:00 Discussion des Travaux de Groupe en Séance Plénière
- 16:00 Après-midi libre ou Visite de l'Ile de Gorée  
Rapporteur de la synthèse des Travaux du Thème II:  
Mme Fatou SARR

JEUDI 1ER AOUT

**THEME III - PARTICIPATION DES FEMMES RURALES AUX  
ORGANISMES LOCAUX ET NATIONAUX DE DEVELOPPEMENT  
ET AUX PROCESSUS DECISIONNELS**

- 09:00 Modérateur : Mr C. SOURANG
- 09:15 1. Capacités Organisationnelles des Femmes Rurales (Mme B. GAKUBA - UNICEF, MADAGASCAR)
- 09:30 2. Les Regroupements pour les Ressources et Services (Mme S. BA - Femme Développement et Entreprises en Afrique, SENEGAL)
- 09:45 Discussion des Présentations
- 10:30 Pause Café
- 10:45 3. Intégration de la Femme Rurale au Développement - Etude de Cas dans un Projet FIDA (Mme M. N. KOYARA, Projet PRODEROM, REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE)
- 11:00 4. Expérience d'Intégration de la Femme au Développement par l'UNIFEM (Mme J. KI-ZERBO)
- 11:15 Discussion des Présentations  
Rapporteur: Mme L. BIGAYMPUNZI
- 12:00 Déjeuner
- 14:00 Groupes de Travail
- 16:15 Pause Café
- 16:30 Discussion des Travaux de Groupe en Séance Plénière  
Rapporteurs de synthèse des travaux du Thème III:  
Mme Saya KIFULA & Mr K. ELSASSER
- 17:30 Fin de Session

**VENDREDI 02 AOÛT**

- 09:00 **Modérateur:** Mme M. BA SY
- 09:10 **Femmes et Développement: Politiques et Projets des Donateurs**
- 10:45 **Pause Café**
- 11:00 **Présentation de la Stratégie du Gouvernement du Sénégal visant à mieux répondre aux Besoins des Femmes Rurales**
- 11:15 **Discussion des Présentations**
- 12:00 **Déjeuner**
- 14:00 **Lecture des Conclusions et Recommandations**
- X 15:00 **Discussion Plénière : Définition des Politiques et Stratégies visant à mieux répondre aux Besoins des Femmes Rurales**  
**Rapporteur:** Mme Bintou ZERBO
- 16:00 **Pause Café**
- X 16:00 **Discussion Plénière : Définition des Mécanismes visant à mieux atteindre les Femmes Rurales**  
**Rapporteur:** Mme GAZANIA
- 17:30 **Fin de Session**
- 20:30 **Rédaction des Conclusions et Recommandations de la Consultation Régionale de l'Afrique sub-saharienne par les Rapporteurs et Modérateurs:** Mme Béatrice GAKUBA & Mme Lahoury GUIGUY

**SAMEDI 05 AOÛT**

- 09:00 **Départ pour le CICES**
- 10:00 **Session de Clôture**
- Lecture des Conclusions et Recommandations de la Consultation
  - Discours du Ministre du Développement Rural Cheikh Abdoul Khadre CISSOKHO
  - Discours de Mme le Ministre de la Femme, de l'Enfant et de la Famille Professeur Ndioro NDIAYE
- 12:00 **Retour à l'Hôtel Savana**

**ANNEXE B**

**LISTE DES PARTICIPANTS**

**I. Participants intervenant dans la présentation des thèmes**

1. **Mme Jacqueline KI-ZERBO**  
UNIFEM  
B.P. 3311  
Dakar, Sénégal
2. **Mr. Mohamed HADDAR**  
IDEP  
Dakar, Sénégal
3. **Mme Soukeyna BA NDIAYE**  
FDEA  
Dakar, Sénégal
4. **Mme M. T. NGOM TOURE**  
c/o ENDA  
BP 7640  
Dakar, Sénégal
5. **Mme Aimée GRIMAUD**  
Secrétaire de recherche  
AFARD  
Villa 71 Fenêtre Mermoz  
BP 5207  
Dakar-Fann, Sénégal
6. **Mme Liliane BIGAYIMPUNZI**  
Coordinatrice Nationale  
Ministère de la promotion féminine  
5 Place du Marché B.P. 2690  
Bujumbura, Burundi
7. **Mme Ouedraogo MA DIALLO**  
Consultante  
01 BP 1123  
Ouagadougou, Burkina Faso

8. **Mme Béatrice GAKUBA**  
Administratrice de projets  
UNICEF  
B.P. 732  
Antananarivo, Madagascar
9. **Mme Denise GAZANIA**  
Division Intégration de la Femme, Ministère du Plan  
c/o FAO  
P.O. Box 972  
Brazzaville, Congo
10. **Mme Marie-Noël KOYARA**  
Projet PRODEROM  
c/o UNDP RCA  
BP 872  
Bangui, République Centrafricaine
- II. **Institutions Gouvernementales Africaines**
11. **Professeur NDioro NDIAYE**  
Ministre de la Femme, de l'Enfant et de la Famille  
Dakar, Sénégal
12. **Mme Maimouna Bah SY**  
Ministre du Développement Rural et de l'Environnement  
B.P. 61  
Bamako, Mali
13. **Mme Zerbo BINTOU**  
Direction des Etudes de la Planification  
Ouagadougou, Burkina Faso
14. **Professor Joy OGWU**  
Représentante de Madame Maryam Babangida  
Nigerian Institute of International Affairs  
Lagos, Nigéria
15. **Mme C. NNONYELU**  
Conseillère  
Ministère de l'agriculture  
Field Agriculture Coordinating Unit  
Lagos, Nigéria

16. **Mme Immaculée NYIRABIZEYIMANA**  
Vice Président de l'Assemblée Nationale du Rwanda  
CND BP 352  
Kigali, Rwanda
- III. **Organismes Intergouvernementaux Africains**
17. **Dr. Ousmane KANE**  
Directeur Exécutif Adjoint, ARCT  
BP 2435, rte de Ouakam x canal 4  
Dakar, Sénégal
18. **Mme Awa Dia THIAM**  
Chargée du volet "Femme et Développement"  
CESAG  
Dakar, Sénégal
19. **Mr Soumare Cheike HAMALIA**  
Conseiller en organisation et gestion  
AGIR/CESAG  
BP 3802  
Dakar, Sénégal
20. **Mme Mamou Tall GUEYE**  
Assistante de Recherche, IDEP  
B.P. 3186  
Dakar, Sénégal
21. **Mme Maymouna SY**  
Chercheuse, démographie PRHDA  
IDEP  
BP. 3186  
Dakar, Sénégal
22. **Mme Jeanne GAHAMANYI**  
CODESRIA  
Assistante de recherche  
BP 3304  
Dakar, Sénégal

IV. Organismes Non-Gouvernementaux

23. Mme Assiétou DIAGNÉ  
Assistante aux programmes  
African Development Foundation (ADF)  
86 HLM Gibraltar I  
Dakar, Sénégal
24. Mr Youssouph BA  
Représentant de l'African Development Foundation (ADF)  
Dakar, Sénégal
25. Mme Ndeye SOW  
Secrétaire Exécutive adjointe  
AFARD  
B.P. 3304  
Dakar, Sénégal
26. Mme Oumoul Khayri NIANG  
Sociologue/Consultante sur le développement participatif  
AFARD  
Dakar, Sénégal
27. Mme Khady FALL-TALL  
AFAO, S.G. Cellule Nationale  
Ministère de la Femme, de l'Enfant et de la Famille  
Dakar, Sénégal
28. Mme Aby Ndoye BEYE  
Association des femmes de l'Afrique de l'Ouest (AFAO)  
Coordinatrice, Secrétariat permanent  
BP 5802  
Dakar, Sénégal
29. Mme Rokiatou TALL  
Présidente  
AFOTEC (Appui à la Formation et aux Technologies en Afrique)  
BP 10425  
Dakar, Sénégal
30. Mme Agathe OKUNDE  
AFPF  
c/o Semako C. Yebe  
BP 34 Dassa-Zoume, République de Bénin

31. Mme Sophie Ndiaye SISSOKHO  
Présidente  
Comité international des Femmes Africaines pour le Développement (CIFAD)  
01 BP 5147  
Abidjan, Côte d'Ivoire
32. Mme Rosine KOUPAKI  
Association Féminine pluridisciplinaire  
d'Etudes et de Recherche en Afrique (AFPERA)  
c/o IDEP  
Dakar, Sénégal
33. Mme Mottin SYLLA  
ENDA  
BP 3370  
Dakar, Sénégal
34. Mme Sira DIOP  
Vice Présidente  
Fédération Internationale des Producteurs Agricoles (FIPA)  
Bamako, Mali
35. M. Kotsoni AKEMAKOU  
Directeur  
FUCEC  
BP 3541 Lomé, Togo
36. Mme Louise CAMIRE  
Conseillère aux programmes Côte d'Ivoire - Togo  
SOCODEVI  
843 Belvédère  
Québec, Canada GIS 3 E7
37. Mme Reine Brigitte AGBASSY-BONI  
Représentant WINROCK, AWLAE  
08 BP 1603  
Abidjan 08, Côte d'Ivoire
38. Ms Jeanne DOWNING  
Directeur du Programme Développement  
ATT  
515 22nd Street  
N.W. Washington DC 205 522, USA

V. Institutions formelles de financement

39. Mme Marie Laure Lohoury GUIGUI  
Secrétaire Général  
Banque Nationale de Développement Agricole (BNDA)  
01 B.P.2508  
Abidjan 01, Côte d'Ivoire

VI. Organismes de Coopération Internationale

40. M. Mark BLACKDEN  
Operations Officer WID  
Banque Mondiale  
1818 H Street N.W.  
Washington DC 20433 (USA)
41. Mme H. GUISSOU OUEDRAOGO  
Chef de Division Femme et Développement  
Banque Africaine de Développement (BAD)  
Abidjan, Côte d'Ivoire
42. M. Zoumaro NAPO  
Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD)  
BP 1172  
Lomé, Togo
43. Dr Alya BAFFOUN  
AGFUND  
Représentante  
Riyadh, Arabie séoudite  
Villa B 7 SPRIC Marsa  
Tunis, Tunisie
44. M. Franz BILLITZ  
Fonds Européen de Développement (FED)  
Dakar, Sénégal

VII. ORGANES DE COOPERATION BILATERALE

45. M. Lucien HUMBERT  
Responsable du Programme régional d'appui aux opérations d'épargne et crédit  
décentralisées (Afrique de l'Ouest)  
Ministère de la Coopération française (CCCE)  
OPI BP 529  
Ouagadougou, Burkina Faso

46. Mme Constantina SAFILIOS-ROTHSCHILD  
Ministère de la Coopération des Pays-Bas  
La Haye, Pays-Bas

47. Ms Maryse GARCON FALL  
Responsable de programme, Intégration de la Femme  
dans le développement  
USAID  
BP 49  
Dakar, Sénégal

48. Mme F. RIGOULOT  
USAID - REDSO  
Chargée de Programmes  
BP 1712  
Abidjan, Côte d'Ivoire

49. Mme Marion van OFFELEN  
Chargée du secteur "Promotion de la femme dans les pays  
en voie de développement  
Administration générale de la coopération  
au développement (AGCD)  
Place du Champ de Mars, 5  
1050 Bruxelles, Belgique

50. Mme Maréma TOURE  
Spécialiste IFD  
Agence Canadienne de Développement International (ACDI)  
BP 3373  
Dakar (Sénégal)

VIII. ORGANISATION DES NATIONS UNIES ET AGENCES SPECIALISEES

51. Mr. D. OUATTARA  
Coordonnateur des Agences des Nations Unies  
Représentant résident PNUD  
Dakar, Sénégal
52. Mme Olubanke AKERELE  
Représentant résident adjoint  
PNUD, Dakar, Sénégal
53. Mme Anna MBAYE  
Chargée de projet  
PNUD, Dakar, Sénégal

54. Mme Babette KLAIS  
UNIDO  
PO BOX 400  
Vienna International Center, A-1400  
Vienna, Autriche
55. Mme Tabet NEMBE  
Chargée de programme  
FAO  
B.P. 154  
Dakar, Sénégal
56. Mme Elinor LAFONTANT  
Conseillère régionale en matière de population  
FAO  
B.P. 154  
Dakar, Sénégal
57. M. F. ROSEIABERS  
Directeur Régional  
Bureau International du Travail (BIT)  
B.P. 414  
Dakar, Sénégal
58. Mme Alessandra MACRI  
Expert, Projet régional Population et travail en Afrique  
BIT  
B.P. 414  
Dakar, Sénégal
59. Mme D. KEITA  
Assistante du Représentant Résident  
PNUD  
BP 11207  
Niamey, Niger
60. M. T. SARANAVAMUTTU  
Directeur du Programme Alimentaire Mondial  
Dakar, Sénégal
61. Mme Wilma GOPPEL  
Directrice  
FNUAP  
B.P. 154  
Dakar, Sénégal

46. Mme Constantina SAFILIOS-ROTHSCHILD  
Ministère de la Coopération des Pays-Bas  
La Haye, Pays-Bas
47. Ms Maryse GARCON FALL  
Responsable de programme, Intégration de la Femme  
dans le développement  
USAID  
BP 49  
Dakar, Sénégal
48. Mme F. RIGOULOT  
USAID - REDSO  
Chargée de Programmes  
BP 1712  
Abidjan, Côte d'Ivoire
49. Mme Marion van OFFELEN  
Chargée du secteur "Promotion de la femme dans les pays  
en voie de développement  
Administration générale de la coopération  
au développement (AGCD)  
Place du Champ de Mars, 5  
1050 Bruxelles, Belgique
50. Mme Maréma TOURE  
Spécialiste IFD  
Agence Canadienne de Développement International (ACDI)  
BP 3373  
Dakar (Sénégal)

VIII. ORGANISATION DES NATIONS UNIES ET AGENCES SPECIALISEES

51. Mr. D. OUATTARA  
Coordonnateur des Agences des Nations Unies  
Représentant résident PNUD  
Dakar, Sénégal
52. Mme Olubanke AKERELE  
Représentant résident adjoint  
PNUD, Dakar, Sénégal
53. Mme Anna MBAYE  
Chargée de projet  
PNUD, Dakar, Sénégal

62. Mme Mariama DARBOE  
UNIFEM  
JPO/Communication  
Dakar, Sénégal
- IX. **Projets FIDA**
63. Mme Arlinda NEVES  
Ministère du Développement  
Rural et des Pêches  
BP 50 Cap-Vert
64. Mme Maria Dos PASSOS  
Projet FIDA  
Cap-Vert
65. Mme Florentine Lebegua NKOA  
Conseillère des femmes  
INADES-Formation  
BP 167 Maroua, Cameroun
66. M. Amadou GARBA  
Directeur Programme Spécial National  
c/o UNDP  
BP 11206 Niamey, Niger
67. Mme Mame DIOP  
Projet FIDA  
Diourbel, Sénégal
68. Mme KA Aminata Ndiaye  
Femme rurale  
Cellule Crédit - Projet Agro-Forestier  
BP 22  
Diourbel, Sénégal
69. M. SALL, Directeur de Projets  
Petits Projets Ruraux  
c/o UNDP  
Dakar, Sénégal
70. Mme Amina DIAW  
Petits Projets Ruraux  
Volet FIDA  
c/o UNDP  
Dakar, Sénégal